

PRESTATIONS SOCIALES

	1 à 5 unités / mois	6 à 9 unités / mois	> 10 unités / mois
Forfait CDDU : DPAAE, contrat ①, paie, AEM, Certificat Congés Spectacles, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAAE.	40 € HT / unité	38 € HT / unité	36 € HT / unité
Forfait CDD intervenant.e artistique : DPAAE, contrat ①, paie, attestation ASSEDEC, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAAE.	45 € HT / unité	43 € HT / unité	41 € HT / unité
Paie CDI - CDD : paie, attestation employeur, transmission aux organismes sociaux mensuel / trimestriel ② Transmission à l'employeur. Pour les salariés stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAAE.	25 € HT / unité		
Paie CDDU : paie, AEM, certificat Congés Spectacles, transmission aux organismes sociaux mensuel/trimestriel ②, transmission des écritures comptables à l'expert. Transmission à l'employeur. Pour les salariés stockage des éléments sur leur compte Transat hors DPAAE.	23 € HT / unité	21 € HT / unité	19 € HT / unité
Avenant à un contrat ①	10 € HT / unité		
Modifications d'éléments du bulletin à postériori	12 € HT / unité		
Reçu de solde de tout compte ①	5 € HT / unité		
Certificat de travail ①	5 € HT / unité		
DPAAE isolée	5 € HT / unité		
Demande d'autorisation concernant la déduction forfaitaire spécifique	5 € HT / artiste / an		
DSN et déclarations sociales liées à NEANT	25 € HT / mois		
Simulation paie	7,50 € HT / unité		

Enregistrement société	60 € HT
Enregistrement nouveau.elle salarié.e	7,50 € HT / pers.
Création de numéro d'objet	5 € HT / unité
Affiliation auprès des caisses en cas de première embauche ou d'affiliation à une nouvelle CCN	30 € HT / heure
Demande d'attestations de compte à jour ③ >1 fois par an	30 € HT / demande
Contact avec les caisses sociales en cas de régularisation	30 € HT / heure
Expertise sociale - intermittence	90 € HT / heure

Déclaration annuelle auprès de la médecine du travail	15 € HT / déclaration
Déclaration de la taxe sur les salaires à destination des impôts	5 € HT / salarié.e
Déclaration formation professionnelle et/ou formation continue	15 € HT / déclaration

Forfait client SVPC ! ④ : accompagnement social (tel ou mail) en cas de doute sur du légal ou conventionnel (hors cas particulier) pour une amplitude horaire mensuelle de 30 min maximum	Forfait annuel 30 € HT / mois
---	-------------------------------

① Signature électronique

② Hors déclarations annuelles

③ Caisses sollicitées : URSSAF, Caisse de retraite, Pôle Emploi, Congés spectacles, AFDAS, Médecine du travail et suivant votre convention collective éventuellement FNAS, FCAP, CASC-SVP, FCAP-SVP, APPAVE,...

④ Option valable uniquement pour les entreprises qui ont leur social géré par SVPC !